

Coronavirus Covid-19 : Soutien aux entreprises et aux salariés Mise à jour des mesures : 22/04/2021 V2

Un accès prioritaire dans les centre de vaccination pour certains salariés et indépendants en contact avec le virus

[Communiqué de presse Gouvernement 20-04-2021 pour les plus de 55 ans de certaines professions - salariés et indépendants.pdf](#)

Attention :

L'ARS Auvergne Rhône-Alpes a mis en ligne le communiqué de presse pour le Rhône et la Métropole de Lyon. Il convient de s'y référer pour connaître les dates (23-24-30 avril 2021), lieux (le SDMIS à Saint Priest) et modalités de prise de rdv.

[Communiqué de presse ARS Rhône et Métropole - vaccination les 23-24-30 avril au SDMIS à Saint Priest.pdf](#)

Cet accès prioritaire est fonction de l'âge et de l'activité des salariés.

Les salariés de plus de 55 ans relevant d'une liste de vingtaine de métiers pourront dès le samedi 24 avril 2021 bénéficier de créneaux dédiés dans les centres de vaccination sur présentation d'un justificatif :

- Pour les salariés : une déclaration sur l'honneur ou un bulletin de salaire
- Pour les travailleurs indépendants : une déclaration sur l'honneur ou la carte professionnelle

Une vingtaine de métiers ont été définis :

Professionnels concernés
Conducteurs de véhicule <ul style="list-style-type: none">- Conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale- Conducteurs et livreurs sur courte distance- Conducteurs routiers
Chauffeurs Taxi Chauffeurs VTC
Contrôleurs des transports publics
Agents d'entretien <ul style="list-style-type: none">- Agents de nettoyage- Agents de ramassage de déchets- Agents de centre de tri des déchets
Agents de gardiennage et de sécurité
Commerces d'alimentation <ul style="list-style-type: none">- Caissières- Employés de libre-service



- Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (chefs d'entreprise inclus)
Professionnels des pompes funèbres
Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire
- Salariés des abattoirs
- Salariés des entreprises de transformation des viandes

La liste des centres proposant les créneaux dédiés sera disponible sur les sites des ARS.

Enfin, les ministres demandent aux employeurs de **faciliter l'accès** à la vaccination aux salariés prioritaires sur **le temps de travail**.